Avis au public
Règlement de la Circulation
Modification temporaire
2026-0722 MT

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que le collège échevinal par sa décision du 30 septembre 2026, confirmée par le conseil communal le 09 octobre 2026, apporte les modifications temporaires suivantes au règlement communal de la circulation routière de la commune de Bettembourg du 9 juillet 2012 et approuvé par Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures le 17 août 2012:

Valable à partir du 3 octobre 2026 jusqu'au 31 octobre 2026 inclus:

- **Accès interdit aux piétons(C,3g) au trottoir dans la route de Luxembourg à Bettembourg devant les maisons 156 à 158 et devant le trafo de la CREOS vis-à-vis du numéro 130;**
- **Annulation de l'arrêt de bus (E,19) dans la route de Luxembourg à Bettembourg devant le trafo de la société CREOS vis-à-vis du numéro 130;**
- **Arrêt de bus (E,19) provisoire dans la route de Luxembourg devant l'immeuble 155;**
- **Passage pour piétons (E,11a) provisoire dans la route de Luxembourg à Bettembourg à hauteur de la maison 169;**

Valable à partir du 3 octobre 2026 jusqu'au 31 octobre 2026 de 09h00 à 16h00:

- **Signalisation lumineuse (A,16a) dans la route de Luxembourg sur le tronçon entre la maison 158 et le trafo de la société CREOS, vis-à-vis de l'immeuble 130, route de Luxembourg;**
- **Interdiction de dépassement (C,13aa) dans la route de Luxembourg des deux côtés des feux tricolores, dans les deux sens;**
- **Contournement obligatoire (D,2) dans la route de Luxembourg à l'approche des deux côtés du chantier;**
- **Chaussée rétrécie (A,4b) dans la route de Luxembourg à hauteur des feux tricolores;**
- **Priorité à la circulation venant en sens inverse (B,5) et priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse à hauteur des feux tricolores, suivant avancement du chantier;**

Château de Bettembourg : 13, rue du Château : B.P. 29 : L-3201 Bettembourg
T 51 80 80 1 : F 51 80 80 2601 : commune@bettembourg.lu : www.bettembourg.lu

Les délibérations afférentes ont été approuvées par:

Monsieur la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le 23 octobre 2026 et par Monsieur le Ministre de l'Intérieur le 29 octobre 2026 référence : 322/26/CR.

Fait à Bettembourg, le 3 novembre 2026

Damien NEY
Secrétaire Communal

Jean Marie JANS
Bourgmestre

Château de Bettembourg : 13, rue du Château : B.P. 29 : L-3201 Bettembourg
T 51 80 80 1 : F 51 80 80 2601 : commune@bettembourg.lu : www.bettembourg.lu